

CR 7

Conseil communautaire du 5 juillet 2016 – 18h30 – Saint Cricq du Gave Compte-rendu

Le mardi six septembre 2016 à dix-huit heure trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint Cricq du Gave, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Etaient présents : R. Bacheré, C. Damiani, P. Ducarre, B. Dupont, G. Pomiers, J.Y. Gassie, S. Lasserre, F. Lahillade, D. Moustié, C. Fortassier, R. Ducamp, I. Dupont-Beauvais, M. Etcheverry, D. Ladeuix, A. Siberchicot, M. Trilles, M. Capin, T. Etcheberts, T. Guillot, A. Boulain, M.M Lescastreyres, S. Disciaux, V. Brethous, D. Dufau, C. Mendes

Ont donné pouvoir : D. Sakellarides à I. Dupont-Beauvais, M. Daverat à M. Trilles, I. Cailleton à A. Siberchicot, E. Labaste à T. Guillot

Excusé : néant

Secrétaire de séance : T. ETCHEBERTS

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 05 JUILLET 2016
2. Institutionnel
3. Finances et moyens
4. Urbanisme
5. Ressources humaines
6. PEDT
7. Voirie
8. Point Fusion communautés de communes
9. Fixation du lieu du prochain conseil communautaire

Monsieur le maire de Saint Cricq du Gave, Thierry ETCHEBERTS, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'été a été studieux au siège de la Communauté de Communes.

1. Approbation du compte-rendu conseil communautaire du 05 juillet 2016 :

Madame Dupont-Beauvais souhaite que la phrase suivante soit retirée du compte-rendu : « Madame Dupont-Beauvais ajoute que $1+1 = 2$. »

Monsieur le Président accède à la demande. La phrase est retirée.

La proposition de compte rendu est adoptée à l'unanimité.

2. Institutionnel

Le détail a été transmis dans la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la fusion imposée par la loi NOTRe, le Conseil Communautaire passera de 56 conseillers à 35. Deux répartitions sont possibles : la répartition de droit commun ou l'accord local. Ce dernier signifierait 1 siège de plus pour Mimbaste et Saint Lon Les Mines, contre un siège en moins pour les communes de Pouillon et de Peyrehorade. Il souhaite proposer aux communes de se prononcer sur l'accord local.

Monsieur Fortassier demande comment est calculée la répartition des sièges de droit commun. La répartition ne lui semble pas juste par rapport au nombre d'habitants, totalement déséquilibrée.

Madame Lassourelle lui répond que c'est une position légale, qui tient compte du nombre d'habitant (*article L 5211-6-1 CGCT « L'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale, en fonction du tableau fixé au III, garantit une représentation essentiellement démographique »*). Compte tenu de la strate d'habitants de la nouvelle CC, 30 sièges étaient attribués. 5 communes n'ayant aucun représentant, 5 sièges ont été rajoutés.

Monsieur Ladeux fait remarquer que la population de Peyrehorade est de 3772 personnes. Il lui est expliqué qu'il s'agit de la population municipale, à savoir les personnes ayant leur résidence habituelle là. Ces chiffres sont issus de l'INSEE recensement général de population au 1^{er} janvier 2016.

Madame Dupont-Beauvais fait part de son étonnement quant à la possibilité d'un accord. Elle se souvient avoir posé la question en juin à Monsieur le Président sur la possibilité d'un accord local à laquelle Monsieur le Président avait répondu non. Elle regrette que la commune de Peyrehorade soit une fois de plus défavorisée même si elle considère tout à fait normal que toutes les communes soient représentées. Monsieur le Président signifie sa surprise face à cette affirmation, il n'a pas souvenir de la tenue de cette conversation et répond qu'il n'aurait jamais pu tenir ces propos. Il évoque un malentendu d'autant plus que cet accord local a été mentionné depuis novembre 2015. Il rappelle que c'est la loi qui prévoit cette possibilité.

Monsieur Guillot ajoute que même si c'est une décision du Législateur, cette répartition de droit commun n'est pas sans poser de problème. Il expose le raisonnement suivant :

- Dans le cas de la répartition de droit commun, la représentation de Saint Lon Les Mines est d'un représentant pour 1160 personnes, celle de Mimbaste d'un représentant pour 1050 personnes, celle de Peyrehorade et de Pouillon, d'un représentant pour 600 personnes. La représentation est donc du simple au double.
- Si l'accord local est décidé, Peyrehorade passerait à un représentant pour 720 personnes, Saint Lon Les Mines à un représentant pour 580 personnes. Ce qui permettrait, en terme de représentativité à nombre quasi égal, à la commune de Peyrehorade de rejoindre le groupe de Cagnotte, Pouillon, Misson, Habas, Labatut et Pey ; et à la commune de Saint Lon Les Mines, de rejoindre les communes d'Orist, Estibeaux, Sorde l'Abbaye, Saint Etienne d'Orthe, Hastings, Belus et Mimbaste. Quel que soit le choix qui sera fait de l'accord local ou de la répartition de droit commun, certaines communes seront sous-représentées.

Madame Dupont-Beauvais fait savoir au conseil communautaire que Monsieur Sakellarides a été également surpris lors de la discussion en bureau du 31 août 2016.

Monsieur le Président informe le conseil que la proposition d'accord local a été discutée en bureau. Le choix a été fait de le présenter aux communes. Il estime que ne pas le présenter auprès des conseillers municipaux serait un manque de transparence. Les Présidents des deux communautés de communes vont rédiger une lettre qui sera envoyée aux conseils municipaux. Ils disposeront d'un délai de deux mois pour se positionner pour ou contre l'accord local.

Madame Trilles demande sur quel critère s'est basée la proposition d'accord local. Un logiciel informatique permet de calculer les possibilités d'accord local au vu des règles posées par le législateur.

Madame Trilles fait remarquer qu'à Orthevielle, deux lotissements sont en construction et s'interroge pour la suite si la population dépasse Saint Lon Les Mines et Mimbaste, qu'en sera-t-il du nombre et de la répartition des conseils communautaires.

Madame Lassourelle, DGS, répond que la répartition et le nombre de sièges se revoient l'année qui précède chaque renouvellement de mandat.

Monsieur Guillot ajoute que des prévisions sont faites en matière d'urbanisme dans toutes les communes.

Madame Dupont-Beauvais souligne le fait que la répartition de droit commun est effectivement injuste pour la commune que représente Monsieur Guillot. Elle rappelle que Peyrehorade a déjà vécu une situation similaire au moment des réélections et de la non création d'un poste de vice-président pour Peyrehorade.

Monsieur Capin regrette que le projet n'ait été présenté qu'une semaine avant le conseil communautaire. Il s'agit d'un sujet suffisamment important pour être débattu en amont. Il a fait part de sa position en bureau et trouve dommageable qu'il n'y ait pas plus de débats.

Monsieur le Président explique que cela a été discuté avec le CPIL fusion comprenant les présidents et vice-présidents des deux communautés de communes au mois de juillet. Il entend les différents avis. Il présente que les communes sont les seules à pouvoir décider de la répartition du futur conseil communautaire et que c'est à ce titre qu'elles sont toutes consultées.

Monsieur Siberchicot regrette effectivement que le nombre de sièges passe de 56 à 35 représentants et demande si un règlement intérieur ou autre pourrait être envisagé afin que les élus ne siégeant plus au conseil communautaire puissent quand même conserver une voix consultative pour continuer à travailler sur le territoire de cette nouvelle communauté. Il estime que la fusion est un moment difficile, que plus ils seront à travailler sur le territoire, mieux ce sera.

Madame Dupont-Beauvais demande quand se réunira la commission.

Monsieur le Président répond dans deux mois pour le retour des différents conseils municipaux pour élire les représentants de la future communauté de communes. Très peu de marge est laissée, tout le monde subit la loi.

Madame Dupont-Beauvais demande si, en terme de gouvernance, le travail a avancé : le nombre de vice-présidents, etc. Monsieur le Président répond que le travail est en cours au travers d'un diagnostic de l'existant sur les deux structures et de l'étude des dispositifs légaux pouvant être mis en œuvre.

Madame Dupont-Beauvais rappelle qu'il est dommageable que Peyrehorade n'ait pas de représentant parmi les vice-présidents.

Monsieur Gassie relève l'idée de Monsieur Siberchicot. A titre personnel, son siège disparaissant, il souhaite faire remarquer l'investissement que représente la participation des élus. Il a le sentiment de devoir faire un deuil. Il souligne la difficulté que les élus peuvent rencontrer à faire remonter les informations auprès des conseils municipaux. Il regrette le fait de ne plus être informé alors qu'il a été, comme d'autres, élu.

Monsieur Lasserre fait allusion à une possible association des conseils de toutes les communes. Elles n'ont pas l'occasion d'être souvent associées notamment sur la gouvernance. Il souligne l'effort fait au sujet du PLUI qui émanait de la volonté de Monsieur le Président. Il prône un contact plus large pour continuer à peser dans les décisions. Le souci est comment les associer ? Cela fait l'objet d'un débat important dans chaque conseil.

Monsieur Gassie fait part de sa difficulté en tant que conseiller communautaire à reporter l'information dans le conseil municipal.

Madame Dupont-Beauvais partage ce sentiment mais évoque aussi la situation actuelle de la Communauté de communes qui permet aux conseillers municipaux de siéger dans les commissions de travail.

Pour conclure, Monsieur le Président évoque la difficulté que ce sera de gérer l'ensemble des affaires à 35.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

3. Finances et moyens

a. Décision modificative n°1 pour le budget annexe Office de Tourisme :

Le détail a été transmis dans la note de synthèse.

Monsieur le Président expose au Conseil la nécessité de voter une décision modificative concernant le budget de l'Office de tourisme. Il s'agit d'une créance irrécouvrable qui concerne des impayés à l'office de tourisme de 500 € et l'amortissement de l'étude audit qualité de 264 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b. Demande d'admission en non-valeur

Le détail a été transmis dans la note de synthèse.

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à l'approbation de la décision modificative, il convient d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables de l'Office de Tourisme (Combinaison infructueuse d'actes, seuil inférieur à poursuites, demandes de renseignements négatives) d'un montant total de 500 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

c. TIGF redevance occupation du domaine public 2016

Le détail a été transmis dans la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle ce que représente la redevance d'occupation du domaine public concernant le Transport et infrastructure Gaz de France. Le montant à percevoir est de 388,03 euros pour l'année 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

d. Tarification Monastère Visite Guidée de groupes

Monsieur le Président explique au Conseil la nécessité de délibérer sur un nouveau tarif qui concernera les visites accompagnées d'« Ondes & Lumières » au Monastère. Il s'agit d'inciter les groupes à venir.

Madame Dupont-Beauvais demande pourquoi à partir de 10 personnes et non pas de 15. Elle demande également si la communauté dispose des chiffres de fréquentation.

Monsieur le Président répond qu'il ne dispose pas des chiffres à cet instant mais que beaucoup de monde vient voir « Ondes & Lumières ».

Madame Lassourelle ajoute que le programme est même devenu un motif de visite du Monastère.

Monsieur Lasserre fait remarquer que c'était l'un des objectifs : devenir un pôle d'attrait.

Monsieur le Président confirme que cela améliore la notoriété du site de Sorde l'Abbaye.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Urbanisme

Le modèle de délibération est présenté en Conseil Communautaire.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que dans le cadre de la reconnaissance des chemins de Saint Jacques, il convient de définir une zone tampon. Il s'agit d'un grand cercle qui protège la partie patrimoniale pour pouvoir être retenu à l'UNESCO. Il rappelle que le classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est pas un acquis et que le périmètre n'était pas acté dans le PLU de Sorde l'Abbaye. Bien que cela paraisse surprenant le village étant déjà inscrit, il est nécessaire de se positionner sur la création de la zone tampon.

Madame Lescastryres ajoute que cela permet d'apprendre à être vigilant dans le rayon de 500m.

Monsieur Capin demande ce qu'est une coupure verte.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une erreur dans la note de synthèse.

Madame Lescastryres précise qu'il s'agit d'une demande de l'architecte.

La proposition est adaptée à l'unanimité.

5. Ressources humaines :

a. Convention avec le Centre de Gestion des Landes pour la mise à disposition d'un travailleur social du CDG 40 à titre gratuit

Monsieur le Président exprime la volonté du Centre de Gestion des Landes d'accompagner les agents en difficulté avec la mise à disposition d'un travailleur social à titre gratuit, pour la période 2016-2018.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b. Convention avec le Centre de Gestion des Landes pour la mise à disposition à titre gratuit du SIMEPH

Monsieur le Président expose au Conseil la proposition du Centre de Gestion des Landes de renouveler la convention de mise à disposition du Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Son rôle consiste notamment à aménager les postes et assurer le montage financier des dossiers FIPHFP.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Projet éducatif de territoire 2014/2016

Monsieur le Président explique au Conseil que la Préfecture a saisi la Communauté de Communes afin de proroger jusqu'au 31 décembre 2017 la convention du Projet Educatif Territorial. Il précise que retravailler rapidement un PEDT paraît très compliqué dans le contexte de la fusion.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Voirie

Monsieur le Président propose d'actualiser l'inventaire voirie d'intérêt communautaire. L'inventaire sera ensuite envoyé en mairie pour validation.

Monsieur Capin demande si pour la validation le nom des routes figurera.

Madame Lassourelle répond par l'affirmative qu'un inventaire détaillé sera envoyé.

Monsieur le Président en profite pour faire au Conseil que Monsieur Larrodé prenant sa retraite un nouvel agent a été embauché. Deux jeunes avaient été retenus après les entretiens. Les élus ont

souhaité les mettre tous les deux à l'épreuve en leur accordant un CDD de 15 jours à chacun. Monsieur Berrautte a été recruté pour un premier contrat de 6 mois. Il a démarré le lundi. Monsieur Ladeux demande si le candidat retenu habite sur le territoire. Monsieur le Président précise qu'il habite Saint-Laurent-de-Gosse.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. **Proposition du lieu du prochain Conseil Communautaire** : Saint Etienne d'Orthe (27 septembre 2016)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Suite à l'ordre du jour, Monsieur le Président souhaite faire différents points :

- *fusion*
 - le COPIL fusion travaille sur la gouvernance et sur la taxe d'habitation. Le sujet est complexe. Il informe le Conseil qu'un bureau d'études sera chargé de travailler sur la charte graphique et le logo de la future communauté de communes. Madame Dupont-Beauvais demande qui est le chargé et son origine. Madame Lassourelle précise qu'il n'est pas encore retenu mais le travail d'un graphiste originaire de Saint Lon Les Mines ayant son cabinet sur Paris est intéressant. Trois candidats sont en cours de finalisation.
 - Transfert de charges : Monsieur le Président explique qu'une première rencontre est organisée le 8 septembre pour un premier rendu de l'étude avec KPMG. Du travail reste à faire, il reviendra vers le Conseil lorsqu'il aura plus d'éléments.
 - Préfecture : un rendez-vous aura lieu vendredi matin à la sous-préfecture de Dax avec Monsieur le Sous-Préfet pour aborder entre autres le sujet des statuts, faire le point sur les compétences.
 - Rencontre des agents : tous les agents de services sont rencontrés pour faire un point sur la fusion
 - Organigramme : il n'est pas encore validé, un travail avec les responsables de service est en cours.
 - CT/CHSCT : attente de réponses notamment du Centre de gestion des Landes

- *PLUI* : des COPIL sont organisés tous les jeudis. Une enquête est ouverte auprès des personnes connaissant bien l'agriculture.

- *MSAP* : une réunion a eu lieu ce jour. Les travaux commencent d'ici 15 jours. Un emprunt 1 050 000 d'euros a été acté avec un taux de 1,23% à la Caisse d'épargne. Le taux est fixe, les échéances constantes.

- *Droit de préemption* : (un plan de situation du terrain est distribué lors de la séance) la Communauté de Communes va se positionner sur un terrain vendu à Peyrehorade derrière Mais Adour entre deux terrains de la propriété de la CCPO, afin d'avoir un ensemble cohérent en terme d'aménagement. Le terrain est assez cher mais le prix des deux autres autour ayant été intéressants à l'époque, ils pourront les revendre à un prix acceptable. L'objectif étant de se rembourser lors de la vente. Une autre personne est intéressée, c'est pourquoi il préempte.

- *Nuits d'été en Pays d'Orthe* : Monsieur le Président souhaite remercier les équipes municipales des quatre communes. Il reste Peyrehorade pour vendredi.

Monsieur Capin, bien que la classe supplémentaire n'ait pas été ouverte, souhaite également remercier toutes les communes s'étant portées candidates pour le prêt de matériel de classe.

Fin de séance : 19h47